

ARRONDISSEMENT  
maritime

PORT D'ARMEMENT

Nom du navire

# MARINE ET COLONIES

## PRIMES A LA NAVIGATION

(Loi du 29 janvier 1881.)

### Déclaration d'armement

(Article 11 du décret du 17 août et circulaire ministérielle du 26 août 1881.)

N°...

Je soussigné....., armateur, domicilié à.....  
(département d.....), déclare armer pour le long cours le  
navire..... I....., construit à.....  
(.....) en....., muni de machine construite...à.....  
(.....) et de chaudières construites à..... (.....)  
ledit navire mis à l'eau le..... a..... (.....),  
francisé à..... (.....), le....., d'une jauge  
nette de... tonneaux, attaché en douane au port de.....,  
immatriculé au quartier d....., folio... n°....., com-  
mandé par le S....., capitaine au long cours, inscrit au  
quartier, d..... folio... n°..... ayant à  
bord..... hommes dont..... officiers tous français.....,  
matelots, mécaniciens ou chauffeurs français et..... matelots,  
mécaniciens ou chauffeurs étrangers.

Fait à..... le..... 18...

(Signature de l'armateur.)

Certifié la déclaration ci-dessus conforme à l'acte de francisa-  
tion du navire l.... et au titre d'origine des machines et chau-  
dières.

Fait à..... le..... 18...

Le Receveur des douanes,  
(Signature.)

Timbre  
de l'administration  
des douanes.

Vu la déclaration ci-dessus, à..... le..... 18...

Le Commissaire de l'inscription maritime (ou le Consul),  
(Signature.)

Timbre  
de l'autorité maritime  
ou consulaire.